

VV 130

VENTOUSE VIBRANTE



E-SHOP



COMMANDEZ DIRECTEMENT
VOS PIÈCES DÉTACHÉES !



SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	3
2.	PICTOGRAMMES	3
2.1.	PICTOGRAMMES PRESENTS DANS CETTE NOTICE D'INSTRUCTIONS	3
3.	SECURITE	4
3.1.	PRESCRIPTIONS GENERALES DE SECURITE	4
3.2.	PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE SECURITE	5
3.3.	PROTECTION DE L'OPERATEUR	6
4.	DESCRIPTIF ET FONCTIONNEMENT	7
4.1.	APPLICATION PREVUE DE L'OUTIL ELECTROPORTATIF	7
4.2.	CARACTERISTIQUES	7
4.3.	DESCRIPTIF DE L'OUTIL ELECTROPORTATIF	8
5.	INSTALLATION	9
5.1.	 CONDITIONNEMENT	9
5.2.	 MISE EN PLACE DE L'OUTIL ELECTROPORTATIF	9
5.3.	 ESSAI ET EXAMEN INITIAL AVANT LA PREMIERE UTILISATION.....	9
6.	BATTERIE	10
6.1.	 CONSIGNES DE SECURITE	10
6.2.	 TRANSPORT	10
6.3.	 UTILISATION.....	11
7.	UTILISATION	12
7.1.	 FIXATION DE LA VENTOUSE	12
7.2.	 LEVER, PORTER, TENIR LA VENTOUSE	12
7.1.	 VIBRATION DE LA VENTOUSE	13
7.2.	 RELACHEMENT DE LA VENTOUSE.....	13
7.3.	 MISE HORS SERVICE DE L'OUTIL ELECTROPORTATIF	13
8.	MAINTENANCE	14
8.1.	 ENTRETIEN	14
9.	VUE ECLATEE	15
10.	NIVEAU SONORE	16
11.	NIVEAU VIBRATIONS	17
12.	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	18
13.	GARANTIE	19
14.	DECLARATION DE CONFORMITE	20

1. INTRODUCTION



Pour des raisons de sécurité, lire cette notice d'instructions attentivement avant d'utiliser cet outil électroportatif. Toutes non-observations des instructions causeront des dommages aux personnes et/ou à l'outil électroportatif.

Cette notice d'instructions est destinée à l'opérateur, au régleur et à l'agent de maintenance.

Cette notice d'instructions est une partie importante de votre équipement. Elle donne des règles et des guides qui vous aideront à utiliser cet outil électroportatif sûrement et efficacement. Vous devez vous familiariser avec les fonctions et le fonctionnement en lisant attentivement cette notice d'instructions. Pour votre sécurité, il est en particulier très important que vous lisiez et observiez toutes les recommandations sur l'outil électroportatif et dans cette notice d'instructions.

Ces recommandations doivent être strictement suivies à tout moment lors de l'emploi et de l'entretien de l'outil électroportatif. Un manquement au suivi des guides et avertissements de sécurité de la notice d'instructions et sur l'outil électroportatif et/ou une utilisation différente de celle préconisée dans la notice d'instructions peut entraîner une défaillance de l'outil électroportatif et/ou des blessures.

Veuillez conserver cette notice d'instructions avec l'outil électroportatif ou dans un endroit facilement accessible à tout moment pour vous y référer ultérieurement. Assurez-vous que toute personne impliquée dans l'utilisation de cet

outil électroportatif peut la consulter périodiquement. Si la notice d'instructions vient à être perdue ou endommagée, veuillez nous consulter ou consulter votre revendeur afin d'en obtenir une nouvelle copie.

Utiliser toujours des composants et pièces SIDAMO. Le remplacement de composants ou de pièces autres que SIDAMO peut entraîner une détérioration de l'outil électroportatif et mettre l'opérateur en danger.

Cette notice décrit les consignes de sécurité à appliquer par l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'employeur ou de l'utilisateur, suivant l'article L.4122-1 du code du travail, de prendre soin de sa santé et de sa sécurité et de celles des autres personnes concernées par ces actes ou omissions, conformément, en particulier, aux instructions qui lui sont données.

L'employeur doit réaliser une évaluation des risques particuliers liés à son activité, doit former les travailleurs à l'outil électroportatif et à la prévention de ces risques, et informe de manière appropriée les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail, des instructions ou consignes les concernant.

2. PICTOGRAMMES

2.1. PICTOGRAMMES PRESENTS DANS CETTE NOTICE D'INSTRUCTIONS



Danger direct pour les personnes et dommages de l'outil électroportatif.



Port de chaussures de sécurité obligatoire.



Port de lunettes de protection obligatoire.



Lire attentivement la notice d'instructions.



Note.



Dommages possibles de l'outil électroportatif ou de son environnement.



Port de gants de protection obligatoire.



Port de protection auditive obligatoire.



Ne porter aucun vêtement ample, de manches larges, de bracelets, de montre, d'alliance, de bijoux, de cravate, de foulard ou tout autre objet risquant de s'accrocher aux éléments mobiles de l'accessoire.

Porter des coiffes pour les cheveux longs.



Niveau de capacité technique : opérateur, utilisateur.



Niveau de capacité technique : régleur, entretien.



Niveau de capacité technique : agent de maintenance.

3. SECURITE

3.1. PRESCRIPTIONS GENERALES DE SECURITE



Pour réduire les risques d'incendie, de choc électrique, de choc mécanique et de blessure des personnes lors de l'utilisation des outils électriques, respecter les prescriptions de sécurité de base.

Cette notice d'instructions ne prend en compte que les comportements raisonnablement prévisibles.

Nos outils électroportatifs sont conçus et réalisés en considérant toujours la sécurité de l'opérateur.

L'outil électroportatif est interdit aux jeunes travailleurs âgés de moins de dix-huit ans.

Nous déclinons toute responsabilité pour tout dommage dû à l'inexpérience, à une utilisation incorrecte de l'outil électroportatif et/ou à son endommagement et/ou au non-respect des instructions et règles de sécurité contenues dans cette notice d'instructions.

En règle générale, les accidents surviennent toujours à la suite d'une mauvaise utilisation ou d'une absence de lecture de la notice d'instructions.

Nous vous rappelons que toute modification de l'outil électroportatif entraînera un désengagement de notre part.

Vérifier la présence, l'état et le fonctionnement de toutes les protections avant de débiter le travail.

S'assurer que les pièces mobiles fonctionnent correctement, qu'il n'y a pas d'éléments endommagés et que l'outil électroportatif fonctionne parfaitement pendant sa mise en service.

Seul le personnel qualifié et autorisé est accepté à réparer ou remplacer les pièces endommagées.

Conserver une zone de travail propre et ordonnée.

Veiller à ce que toute la zone de travail soit visible de la position de travail.

Des aires de travail et des établis encombrés sont une source potentielle de blessures.

Ne pas utiliser l'outil électroportatif à l'extérieur, quand les conditions générales météorologiques et ambiantes ne le permettent pas, ou dans des locaux très humides. Le réserver pour un usage intérieur, dans un endroit sec et aéré et sans présence de liquides inflammables ou de gaz.

Positionner l'outil électroportatif dans une zone de travail suffisamment éclairée.

Proscrire les personnes non autorisées dans la zone de travail, particulièrement les enfants et les animaux, de toucher les outils ou les câbles électriques et les garder éloignés de la zone de travail.

Eteindre l'outil électroportatif quand les opérations d'utilisation sont terminées.

Ne jamais s'éloigner de l'outil électroportatif en cours de fonctionnement. Ne s'éloigner de l'outil électroportatif que lorsque ce dernier est complètement à l'arrêt.



Ne pas forcer le produit, il fera un meilleur travail et sera plus sûr au régime pour lequel il est prévu.

Ne pas forcer les petits outils pour réaliser le travail correspondant à un outil plus gros.

Ne pas utiliser les outils pour des travaux pour lesquels ils ne sont pas prévus.



Ne pas endommager les batteries ainsi que le chargeur et le câble d'alimentation électrique du chargeur.

Ne jamais tirer sur le câble d'alimentation électrique du chargeur pour le retirer de la prise électrique.

Maintenir les batteries et le chargeur éloignés des sources de chaleur, des parties grasses et/ou des bords tranchants.

Protéger les batteries et le chargeur contre l'humidité et tous risques éventuels de dégradations.

Vérifier périodiquement les batteries et le chargeur. En cas de dommage, faire appel à SIDAMO ou à votre revendeur.

L'interrupteur défectueux de l'outil électroportatif doit être remplacé par une personne habilitée ou un réparateur agréé.

Ne pas utiliser l'outil électroportatif si l'interrupteur ne commande ni l'arrêt ni la marche.



Ne pas présumer de ses forces.

Toujours garder une position stable et un bon équilibre.

Surveiller ce que l'on fait, faire preuve de bon sens.

Ne pas utiliser l'outil électroportatif en état de fatigue.

Toujours utiliser les deux mains pour faire fonctionner cet outil électroportatif.

L'utilisation de tout accessoire, autre que ceux décrits dans la notice d'instructions, peut présenter un risque de blessures des personnes.

L'utilisateur est responsable de son outil électroportatif et s'assure que :

- La ventouse vibrante est utilisée par des personnes ayant eu connaissance des instructions et autorisées à le faire.
- Les règles de sécurité ont bien été respectées.
- Les utilisateurs ont été informés des règles de sécurité.
- Les utilisateurs ont lu et compris la notice d'instructions.
- Les responsabilités pour les opérations de maintenance et d'éventuelles réparations ont bien été assignées et observées.
- Les défauts ou dysfonctionnements ont été immédiatement notifiés à un réparateur agréé ou auprès de votre revendeur.
- La ventouse vibrante doit être utilisée dans les domaines d'application décrits dans cette notice.
- Toute utilisation autre que celle indiquée sur la présente notice d'instructions peut constituer un danger.
- Les protections mécaniques et/ou électriques ne doivent pas être enlevées ou shuntées.
- Aucune modification et/ou reconversion ne doit être effectuée.

SIDAMO décline toute responsabilité pour des dommages causés aux personnes, animaux ou objets par suite de non-respect des instructions et règles de sécurité contenues dans cette notice d'instructions.

3.2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES DE SECURITE



Prescriptions particulières de sécurité pour la ventouse vibrante.



La ventouse vibrante est par définition un outil manuel. Elle ne doit en aucun cas être suspendue à une grue comme accessoire de levage.



Nettoyer régulièrement la ventouse vibrante (déchets, poussières, ...).

Avant utilisation, la ventouse vibrante doit être montée correctement dans son ensemble.

N'utiliser la ventouse qu'après avoir compris son fonctionnement ou avec l'assistance d'une personne expérimentée.

Utiliser la ventouse vibrante en intérieur ou sur des chantiers extérieurs si les conditions climatiques le permettent.

Ne pas exposer la ventouse vibrante à la pluie ni à l'humidité. La pénétration d'eau dans l'outil électroportatif augmente le risque d'électrocution.

Retirer tout outil ou clé de réglage avant de mettre l'outil électroportatif en fonctionnement.

Porter des équipements de protection adaptés.

Porter toujours des lunettes de protection.

Le port d'équipements de protection tels que des chaussures de sécurité (contre les chocs et glissades), une protection auditive (contre le bruit), selon le travail à effectuer, réduit le risque de blessures.

Lors de l'utilisation, il peut exister un risque d'entraînement ou de rebond avec la ventouse vibrante.

Ne pas utiliser de matériaux endommagés ou déformés pour éviter les contrecoups.

Ne pas soulever de charges dont le poids excéderait la charge maximum spécifiée pour un sens de traction donné.

Le vieillissement ou l'endommagement de la semelle caoutchouc, le froid, l'humidité ou un mauvais état de surface peuvent entraîner une diminution importante voire totale de la force portante.

Certaines surfaces peuvent présenter des difficultés pour l'adhésion en raison de leurs caractéristiques physiques, dimensions ou état de surface. Il est conseillé de faire des essais pour déterminer la compatibilité du produit.

La force portante diminue proportionnellement à la pression atmosphérique et donc à l'altitude du lieu d'utilisation par rapport au niveau de la mer. Il convient d'en tenir compte en montage.

L'obtention du vide exerce une force de traction sur la surface de l'objet. Cette force peut encore augmenter lors de l'utilisation. Il incombe à l'utilisateur de veiller à ce que cela ne puisse pas endommager le produit manutentionné. Cela peut arriver par exemple si le volume de carreau est trop mince. Il peut se déformer et rompre.



Les semelles sont fabriquées en caoutchouc naturel à forte adhérence. Après les premières applications ainsi qu'après une longue fixation de la ventouse, celle-ci peut laisser une empreinte sombre sur l'objet fixé habituellement, celle-ci peut être enlevée sans problème avec de l'alcool. Cependant, effectuer d'abord un test en appliquant un peu

d'alcool à un endroit non visible afin de tester la réaction du matériau.

Dans tous les cas, rester concentré sur le travail.

Pour toutes les opérations présentant des risques de coupure, brûlure, pincement, happement, enroulement, écrasement notamment chargement et déchargement des matériaux, changement de semelle caoutchouc, manipulation du matériau, arrêter l'outil électroportatif et porter des gants de protection.

Veiller à ce qu'aucune personne ne se trouve dans le passage des débris et poussières provoqués par la ventouse vibrante.

S'assurer que l'interrupteur est en position « ARRET » (désenclenché) avant de connecter l'outil électroportatif avec la batterie, de le prendre ou de le porter pour éviter une mise en fonction accidentelle.

Vérifier la batterie avant utilisation pour s'assurer qu'elle est complètement chargée.

N'appuyer sur l'interrupteur que lorsque la vibration est nécessaire.

Ne pas trop se pencher lors de l'utilisation. Adopter une position stable et garder l'équilibre à tout moment. L'outil électroportatif sera mieux contrôlé dans des situations inattendues.

Maintenir toujours correctement la ventouse vibrante avec les deux mains.

Ne pas toucher la ventouse en mouvement.

Éviter tout contact corporel avec des surfaces mises à la terre telles que les tuyaux, les radiateurs, les cuisinières et réfrigérateur. Il y a un risque de choc électrique si le corps est mis à la terre.

Il est très important d'empêcher le renversement de l'eau sur la zone environnante, créant en cela un risque de glissade.

En cas d'utilisation prolongée, l'outil électroportatif peut surchauffer et doit être refroidi à une température appropriée avant d'être utilisé pour éviter de l'endommager.

Avant d'effectuer toute opération de mise en position de la ventouse vibrante ou enlèvement de matériau, arrêter l'outil électroportatif en désenclenchant l'interrupteur.

Déconnecter la batterie pour toute opération plus importante (maintenance, entretien, ...).

Ne pas ajouter d'accessoires supplémentaires en vue d'opérations pour lesquelles ils ne sont pas conçus.

L'utilisation d'un accessoire inapproprié est synonyme de risques d'accidents.

Ne jamais poser la ventouse du côté caoutchouc sur un objet tranchant ou abrasif.

Maintenir toujours la ventouse vibrante propre.

Ne pas nettoyer la ventouse vibrante lorsqu'elle est en mouvement.

Pour le nettoyage, porter des lunettes et des gants de protection, et utiliser un pinceau et un chiffon propre et sec. Ne pas immerger l'outil électroportatif dans l'eau, ni le laver avec un jet d'eau sous pression car risque de faire pénétrer celle-ci dans la partie électrique.

Ne pas utiliser de solvant ou de détergents agressifs.

Maintenir toujours la zone de travail de la ventouse vibrante propre et non encombrée.

Garder le carter propre et non couvert pour assurer correctement le fonctionnement de l'outil électroportatif.

Arrêter l'outil électroportatif et déconnecter la batterie, lors du transport.

Stocker l'outil électroportatif dans un endroit sec et hors de portée des enfants, ceci toujours en position relâchée.



Les accidents sont généralement la conséquence de :

- Absence d'accessoires qui permettent de maintenir correctement le matériau.
- Désordre : les accessoires, s'ils existent, ne sont pas rangés et l'opérateur ne les trouvant pas, s'en passe.
- Un mode opératoire inapproprié ou dangereux.
- Une formation, un apprentissage, et/ou une expérience insuffisante des opérateurs pour l'utilisation de l'outil électroportatif.
- Absence des carters de protection pendant l'utilisation de l'outil électroportatif.
- Des vêtements non ajustés, l'absence de lunettes pour certains travaux.

3.3. PROTECTION DE L'OPERATEUR



Pour la sécurité de l'opérateur, veiller à ce que les parties non travaillantes soient toujours recouvertes par un carter de protection.

Cet outil électroportatif est conçu pour un seul opérateur. L'opérateur doit porter des équipements de protection individuelle adaptés :

- Pendant l'utilisation :
 - Chaussures de sécurité.
 - Gants de protection.
 - Lunettes de protection.
 - Protection auditive.
- Pendant le nettoyage de l'outil électroportatif ou le changement de semelle caoutchouc :
 - Chaussures de sécurité.
 - Gants de protection.
 - Lunettes de protection.

L'opérateur doit porter des vêtements ajustés et si nécessaire des coiffes pour cheveux longs.

L'opérateur ne doit pas porter par exemple :

- De vêtement ample, de manches larges.
- De bracelets, de montre, d'alliance, de bijoux, de cravate, de foulard.
- Tout autre objet risquant de s'accrocher aux éléments mobiles de l'outil électroportatif.
- Porter des coiffes pour les cheveux longs.



4. DESCRIPTIF ET FONCTIONNEMENT

4.1. APPLICATION PREVUE DE L'OUTIL ELECTROPORTATIF

La ventouse vibrante sur batterie modèle VV130 est un outil électroportatif conçu et réalisé uniquement, dans un usage régulier (3-5h/jour), pour l'installation et la répartition uniformément de la colle sous les carreaux par action de frappe et faciliter ainsi l'élimination des bulles d'air. Dans le cas d'une mauvaise utilisation, le constructeur déclinera toute responsabilité.

Dans de bonnes conditions d'utilisation et de maintenance, la sécurité du fonctionnement et le travail sont garantis pour plusieurs années. Pour ce faire, explorer l'outil électroportatif dans ses différentes fonctions.



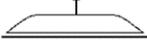
Lors de l'utilisation, il peut exister un risque d'entraînement ou de rebond avec la ventouse vibrante.



Certaines surfaces peuvent présenter des difficultés pour l'adhésion en raison de leurs caractéristiques physiques, dimensions ou état de surface. Il est conseillé de faire des essais pour déterminer la compatibilité du produit.

4.2. CARACTERISTIQUES

- Ventouse électrique sur batterie pour faire vibrer les carreaux.
- Ventouse diamètre 130 mm, capacité de levage 35 kg.
- Particulièrement adapté pour les carreaux grands formats supérieurs à 3000 x 1000 mm.
- Adhésion rapide de la ventouse sur les surfaces lisses et non poreuses.
- Variation de vitesse intégré à l'interrupteur de 0 à 10000 battements par minutes.
- Equipé d'un niveau à bulle et d'un éclairage LED.
- Poignée Bi-matière résistante.
- Verrouillage de la ventouse par levier.
- Livrée dans une mallette de transport.
- Livrée de série avec :
 - 2x batterie Li-ion 20V/2.0Ah.
 - 1x chargeur 2A.

Diamètre de ventouse (mm)	Capacité de charge maxi (kg) 	Fréquence de vibration (rpm)	Alimentation	Poids (kg)	Dimensions (L x l x H) (mm)	Niveau sonore (dBa)
Ø 130	35	0 à 10000	Batterie Li-ion 20V/2.0Ah	1,54	370 x 140 x 180	85

4.3. DESCRIPTIF DE L'OUTIL ELECTROPORTATIF

Figure 1

- | | |
|---------------------------|-----------------|
| 1. Poignée frontale | 5. Ventouse |
| 2. Niveau à bulle | 6. Interrupteur |
| 3. Levier de verrouillage | 7. Batterie |
| 4. Poignée | |

5. INSTALLATION

5.1. ○○○ CONDITIONNEMENT



Un petit sac anti-humidité peut se trouver dans l'emballage. Ne pas le laisser à la portée des enfants et le jeter.

La ventouse vibrante est conditionnée dans une mallette de transport en plastique, facilitant la manutention, le transport et le stockage.

Lors du déballage, sortir chaque élément de la ventouse vibrante, vérifier l'état général puis procéder à l'assemblage. Vérifier la propreté de l'outil électroportatif.

Si le produit ne vous semble pas correct ou si des éléments sont cassés ou manquants, contacter votre vendeur.

Conserver la notice d'instructions pour y faire référence ultérieurement.

5.2. ○○○ MISE EN PLACE DE L'OUTIL ELECTROPORATIF



Environnement de l'installation :

- Batterie conforme aux caractéristiques de l'outil électroportatif.
- Température ambiante comprise entre +5°C et +35°C.
- Humidité relative de l'air ne dépassant pas 90%.
- Ventilation du lieu d'installation suffisante.
- Zone de travail suffisamment éclairée pour un travail en toute sécurité : l'éclairage doit être de 300 LUX.

Ne pas utiliser l'outil électroportatif à l'extérieur, quand les conditions générales météorologiques et ambiantes ne le permettent pas, ou dans des locaux très humides. La réserver pour un usage intérieur, dans un endroit sec et aéré et sans présence de liquides inflammables ou de gaz.

5.3. ○○○ ESSAI ET EXAMEN INITIAL AVANT LA PREMIERE UTILISATION

- Avant chaque usage, s'assurer du bon fonctionnement de la ventouse vibrante à vide. Veiller particulièrement au bon état de la semelle caoutchouc. Elle ne doit pas être endommagée ni présenter de fissures.
- Vérifier avant chaque usage si la semelle caoutchouc est éventuellement limitée dans ses fonctions en raison d'un manque d'élasticité, par exemple : pour cause de vieillissement, d'usure, de maintenance/séchage inapproprié.
- Remplacer immédiatement toute semelle caoutchouc endommagée ou à adhérence réduite.
- La surface à fixer ainsi que la semelle caoutchouc doivent être propres, secs, et exempts de graisse.
- En cas de surfaces non planes, rugueuses ou poreuses, la force portante de la ventouse est nettement réduite, voire inexistante. Toute salissure peut endommager la surface, la semelle caoutchouc et même les composants de l'outil électroportatif.
- Vérifier que les pièces mobiles fonctionnent correctement, qu'il n'y a pas d'éléments endommagés.
- Vérifier que les protections sont présentes, intactes et en bon état de fonctionnement.
- Vérifier le bon chargement de la batterie.

6. BATTERIE

6.1.  CONSIGNES DE SECURITE

Avant toute utilisation des batteries, vérifier leur état.

Ne pas endommager les batteries ainsi que le chargeur et le câble d'alimentation électrique du chargeur.

En cas de dommage, faire appel à SIDAMO ou à votre revendeur.

La garantie ne comprend pas les dommages dus à une mauvaise utilisation.



Maintenir les batteries et le chargeur éloignés des sources de chaleur, des parties grasses et/ou des bords tranchants.

Protéger les batteries et le chargeur contre l'humidité et tous risques éventuels de dégradations.



Ne pas exposer les batteries au feu ou à des températures élevées.

Un court-circuit entre les contacts d'une batterie peut provoquer des brûlures ou un incendie.



Utiliser uniquement les batteries d'origines.

- Conserver les batteries hors de la portée des enfants.
- Ne pas ouvrir la batterie. Risque de court-circuit.
- Si la batterie est endommagée ou utilisée de manière non conforme, des vapeurs peuvent s'échapper. La batterie peut brûler ou exploser. Aérer la zone de travail et consulter un médecin en cas de malaise. Les vapeurs peuvent entraîner des irritations des voies respiratoires.
- En cas d'utilisation inappropriée ou de défectuosité de la batterie, du liquide inflammable peut suinter de la batterie. Éviter tout contact avec ce liquide. En cas de contact accidentel, rincer abondamment à l'eau. Si le liquide entre en contact avec les yeux, consulter en plus un médecin dans les meilleurs délais. Le liquide qui s'échappe de la batterie peut causer des irritations ou des brûlures.
- Lorsque la batterie est défectueuse, du liquide peut suinter et se répandre sur les objets avoisinants. Contrôler les pièces concernées. Les nettoyer ou les remplacer si nécessaire.
- Ne pas court-circuiter la batterie. Lorsque la batterie n'est pas utilisée, la tenir à l'écart de tout objet métallique (trombones, pièces de monnaie, clés, clous, vis ou autres objets de petite taille) susceptible de créer un court-circuit entre les contacts. La mise en court-circuit des bornes de contact d'une batterie peut causer des brûlures ou un incendie.
- Les objets pointus comme un clou ou un tournevis et le fait d'exercer une force extérieure sur le boîtier risque d'endommager la batterie. Il peut en résulter un court-circuit interne et la batterie risque de s'enflammer, de dégager des fumées, d'exploser ou de surchauffer.
- Ne jamais effectuer d'opération d'entretien sur des blocs de batteries endommagés. Il convient que l'entretien des blocs de batteries ne soit effectué que par le fabricant ou les fournisseurs de service autorisés.
- Conserver la batterie à l'abri de la chaleur, en la protégeant par exemple de l'ensoleillement direct, du feu, de la saleté, de l'eau et de l'humidité. Il existe un risque d'explosion et de courts-circuits.
- N'utiliser et ne stocker la batterie qu'à des températures comprises entre +5°C et +35°C. Par exemple, ne pas laisser la batterie dans une voiture en plein été. À des températures <0°C, la puissance peut être limitée en fonction de l'appareil.
- Ne recharger la batterie qu'à des températures ambiantes comprises entre +5°C et +35°C. Une charge en dehors de la plage de température peut endommager la batterie ou augmenter le risque d'incendie.

6.2.  TRANSPORT

Instructions :

- Les batteries li-ion sont soumises aux exigences de la législation sur les marchandises dangereuses.
- Pour le transport par voie routière, aucune mesure supplémentaire n'a besoin d'être prise.
- Lors d'une expédition par un tiers (par exemple transport aérien ou entreprise de transport), des mesures spécifiques doivent être prises concernant l'emballage et le marquage. Pour la préparation de l'envoi, se faire conseiller par un expert en transport de matières dangereuses.
- N'expédier que des batteries dont le boîtier n'est pas endommagé. Recouvrir les contacts non protégés et emballer la batterie de manière qu'elle ne puisse pas se déplacer dans l'emballage. Respecter également les réglementations supplémentaires éventuellement en vigueur.

6.3.  UTILISATION**PRESENCE ELECTRIQUE**

✓ La batterie est livrée partiellement chargée. Pour obtenir les performances maximales, chargez la batterie jusqu'à sa pleine capacité avant la première utilisation.

Pour le chargement de la batterie, utiliser le chargeur d'origine fourni avec l'outil électroportatif. Ne pas utiliser d'autre chargeur. La batterie peut être rechargée à tout moment, sans risquer de réduire sa durée de vie. Le fait d'interrompre le processus de charge n'endommage pas la batterie.

**Instructions de chargement :**

1. S'assurer que la tension d'alimentation de l'installation électrique correspond à celle du chargeur.
2. Pour réduire le risque de choc électrique et d'endommagement de la batterie, le chargeur d'origine doit être utilisé.
3. Ce chargeur ne doit pas être utilisé pour charger des batteries d'autres outils électroportatifs.
4. Insérer au-dessus de la batterie le câble du chargeur.
5. La batterie affiche une lumière rouge pour indiquer la charge et s'affiche en vert lorsqu'elle est complètement chargée.
6. Le temps de charge normal est d'environ 1,5 heures.

Indicateur de niveau de charge de la batterie :

- Les LED vertes de l'indicateur d'état de charge indiquent le niveau de charge de la batterie. Pour des raisons de sécurité, il n'est possible d'afficher l'état de charge que quand l'outil électroportatif est à l'arrêt.
- Pour afficher le niveau de charge, appuyer sur le bouton de l'indicateur de niveau de charge. L'affichage du niveau de charge est également possible après le retrait de la batterie.
- Si aucune LED ne s'allume après avoir appuyé sur le bouton de l'indicateur de niveau de charge, la batterie est défectueuse et doit être remplacée.

LED	Capacité
3 LED allumées en vert	60-100 %
2 LED allumées en vert	30-60 %
1 LED allumée en vert	5-30 %
Clignotement en vert d'1 LED	0-5 %

Caractéristiques électriques :

- Capacité de la batterie : Li-ion 20V/2.0Ah
- Chargeur : AC 110-230V / DC 20V/2A
- Temps de charge : 1,5 h

Installation de la batterie :

- Pour installer correctement la batterie, faire glisser la batterie dans le compartiment de l'outil électroportatif jusqu'à ce que le bouton de verrouillage soit enclenché.

Retrait de la batterie :

- Pour retirer la batterie, appuyer sur le bouton de déverrouillage et sortir la batterie de l'outil électroportatif en poussant vers l'arrière.



Ne pas forcer.



Lorsque la batterie est faible, la recharger rapidement pour éviter d'endommager la cellule.



L'usage du chargeur de l'outil électroportatif avec un câble d'alimentation électrique endommagé est rigoureusement interdit. Vérifier régulièrement l'état du câble d'alimentation électrique, des batteries et de l'interrupteur.



Ne jamais tirer sur le câble d'alimentation électrique du chargeur pour le retirer de la prise électrique.

7. UTILISATION



Respecter les prescriptions particulières de sécurité pour la ventouse vibrante.



Avant toute mise en fonctionnement, se familiariser avec les dispositifs de commandes.



Port des équipements de protection individuelle adaptés obligatoire.



Avant d'effectuer toute opération de mise en position de la ventouse vibrante ou enlèvement de matériau, arrêter l'outil électroportatif en désenclenchant l'interrupteur.



Avant toute opération de maintenance ou d'entretien, déconnecter la batterie.

7.1. ●○○○ FIXATION DE LA VENTOUSE

Appuyer fortement la ventouse contre la surface à fixer. Lors de cette opération, la semelle caoutchouc doit être détendue et posée à plat :

- Le vide est obtenu après avoir actionné le levier de verrouillage.
- Si la ventouse ne se fixe pas, il faut vérifier le fonctionnement de la ventouse sur une plaque de verre plane, propre et exempte de graisse, plus large que la semelle de la ventouse. Si le test de fonctionnement est positif (le vide est possible et résiste plus de 30 minutes), le problème vient de la surface de l'objet à fixer celle-ci n'est alors pas appropriée à une manipulation par ventouse manuelle.



7.2. ●○○○ LEVER, PORTER, TENIR LA VENTOUSE



Risque de blessure.



Ne pas mettre en fonction la vibration.

- La charge ne doit pas dépasser 35 kg.
- Aucune charge soulevée par la ventouse ne doit être transportée au-dessus des personnes.
- Lors du transport, éviter d'exercer une pression latérale sur la semelle.
- Lorsque la ventouse est portée, n'actionner en aucun cas le levier de verrouillage de la ventouse.



La ventouse doit être utilisée uniquement pour soulever, porter et tenir des objets pendant une courte durée.

Si la ventouse est fixée plus longtemps, il faut vérifier régulièrement son adhérence. Dès que vous avez des doutes à ce niveau, réapposer la ventouse.

7.1. VIBRATION DE LA VENTOUSE

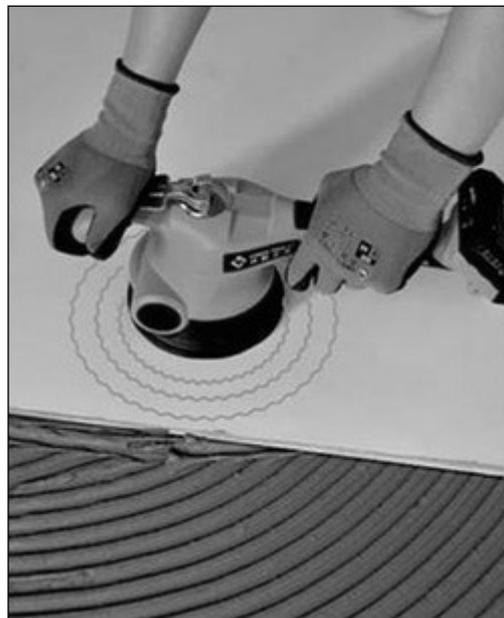


N'appuyer sur l'interrupteur que lorsque la vibration est nécessaire.



En cas d'utilisation prolongée, l'outil électroportatif peut surchauffer et doit être refroidi à une température appropriée avant d'être utilisé pour éviter de l'endommager.

1. Vérifier la batterie avant utilisation pour s'assurer qu'elle est complètement chargée.
2. La batterie doit être correctement installée en la faisant glisser dans le compartiment jusqu'à ce que le bouton de verrouillage soit enclenché.
3. Vérifier la bonne tenue de l'outil électroportatif sur le carreau à poser, tenir correctement la ventouse et tenir le carreau.
4. Appuyer sur l'interrupteur pour activer la vibration et ainsi commencer à répartir uniformément la colle sous les carreaux et faciliter l'élimination des bulles d'air.
5. La colle à carrelage utilisée doit être uniformément répartie sous le carrelage et sur sa surface de contact.
6. Ne pas continuer à appuyer sur l'interrupteur pendant le processus de collage, le rythme est plus propice au pavage.



Lorsque la batterie est déchargée, l'outil électroportatif s'arrête. Ne plus appuyer sur l'interrupteur, la batterie pourrait être endommagée.

7.2. RELACHEMENT DE LA VENTOUSE



- Ne jamais utiliser d'objets pointus ou tranchants comme un tournevis, pour décoller la semelle caoutchouc. Ceci risque d'endommager la ventouse et de la mettre hors d'usage.
- S'assurer que la charge est bien sécurisée et repose bien.
- Actionner le mécanisme de relâchement. La semelle caoutchouc revient à sa position plane initiale.

- Retirer la ventouse de la surface sur laquelle elle était apposée.
- Une fois le travail terminé, retirer la batterie et nettoyer l'outil électroportatif.

7.3. MISE HORS SERVICE DE L'OUTIL ELECTROPORTATIF

Si la ventouse vibrante ne doit pas être utilisée pendant une période prolongée, il est recommandé de procéder comme suit :

1. Déconnecter la batterie de l'outil électroportatif.
2. Nettoyer l'outil électroportatif avec précaution.
3. Ne jamais poser la ventouse du côté caoutchouc sur un objet tranchant ou abrasif.
4. Mettre l'outil électroportatif dans sa mallette de transport.
5. Stocker l'outil électroportatif dans un endroit sec et hors de portée des enfants, ceci toujours en position relâchée.

8. MAINTENANCE



Avant toute opération de maintenance ou d'entretien, désenclencher l'interrupteur et déconnecter la batterie.
Porter des gants et des lunettes de protection, et utiliser un pinceau et un chiffon propre et sec, pour toutes les opérations de nettoyage.



Ne pas utiliser d'air comprimé pour éliminer les débris et poussières.
Ne pas utiliser de solvant ou de détergents agressifs.
Ne pas immerger l'outil électroportatif dans l'eau, ni le laver avec un jet d'eau.

Pour maintenir l'efficacité de l'outil électroportatif et de ses composants, il est nécessaire de procéder à son entretien. Trouver ci-après les plus importantes interventions de maintenance.

Le non-respect des tâches prescrites entraîne une usure prématurée et diminue les performances de l'outil électroportatif.

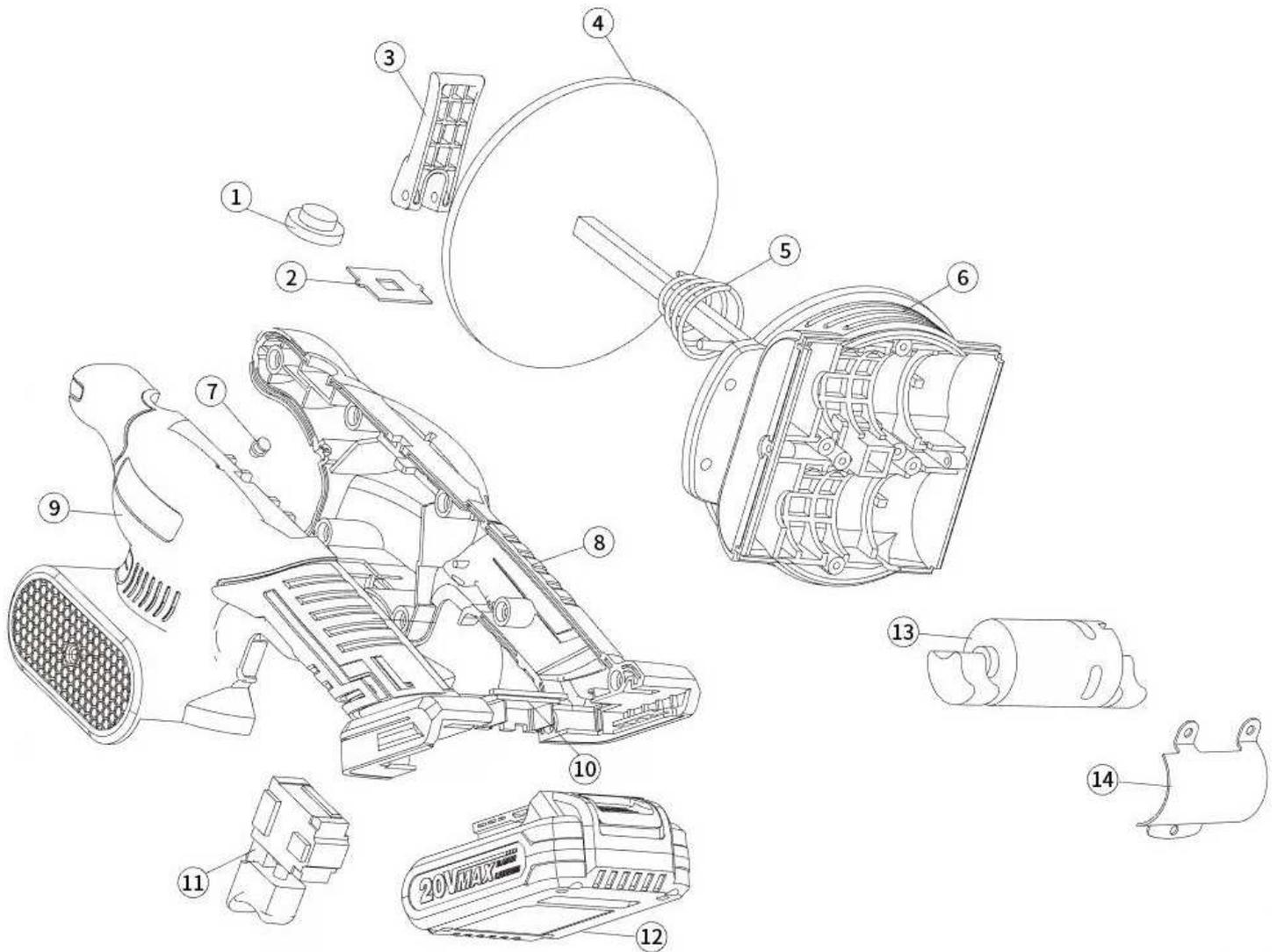


8.1. ●●● ENTRETIEN

- Veiller à ce que la ventouse et particulièrement la semelle caoutchouc soit toujours propre et exempt de graisse et de poussière.
- Nettoyer la ventouse à l'alcool ou d'autres nettoyants non agressifs.
- Contrôler l'usure de la semelle caoutchouc.
- Le fabricant préconise un changement de la semelle caoutchouc tous les 2 ans pour prévenir des effets de vieillissement naturel : perte d'adhérence, diminution des efforts admissibles de moitié.
- Ne jamais exposer la semelle caoutchouc trop longtemps à la lumière du soleil afin qu'elle ne perde pas prématurément son élasticité et ses caractéristiques d'adhérence.
- Contrôler l'outil électroportatif en général, le serrage des vis, le bon fonctionnement du levier de verrouillage et l'interrupteur.
- Nettoyer les broches de connexion du compartiment à batterie de la ventouse vibrante.
- Nettoyer la batterie et principalement les raccords de la batterie à l'aide d'un pinceau doux, propre et sec.
- Contrôler et remplacer si nécessaire les batteries et le chargeur.

9. VUE ECLATEE

VUE ECLATEE VV130 (VUE 01)



NOMENCLATURE VUE ECLATEE VV130 (VUE 01)

Repère	Référence	Désignation	Quantité	Remarque
01	-	NIVEAU A BULLE	1	
02	-	PLAQUE	1	
03	-	LEVIER	1	
04	-	VENTOUSE	1	
05	-	RESSORT	1	
06	-	SUPPORT MOTEUR	1	
07	-	LED	1	
08	-	CARTER COTE DROIT	1	
09	-	CARTER COTE GAUCHE	1	
10	-	CONNEXION BATTERIE	1	
11	-	INTERRUPTEUR	1	
12	-	BATTERIE 20V	2	
13	-	MOTEUR	1	
14	-	CARTER MOTEUR	1	
-	-	CHARGEUR BATTERIE 20V	1	

10. NIVEAU SONORE

Les données relatives au niveau de bruit émis par cette outil électroportatif pendant le processus de travail dépendent du type de matériau et de l'utilisation. Pour cette raison, les données des mesures sont relatives.

Le risque de lésions auditives chez l'opérateur est fonction du temps d'exposition au bruit.

L'opérateur doit porter un casque antibruit ou autres moyens individuels de protection appropriés lorsque la puissance acoustique dépasse 85 dB(A) sur le lieu de travail.

- **Niveau de puissance acoustique :**
 $L_{wA} \leq 85 \text{ dB(A)}$

Le calcul de la puissance acoustique a été effectué en tenant compte des facteurs tels que : la réverbération du lieu d'essai, l'absorption de bruits au sol et autres qui peuvent interférer dans les mesures. Cette estimation permet d'affirmer que sur les valeurs obtenues, le degré d'erreur serait autour de 3 dB(A).

Les valeurs données sont des niveaux d'émission et pas nécessairement des niveaux permettant le travail en sécurité. Bien qu'il existe des corrélations entre les niveaux d'émission et les niveaux d'exposition, celle-ci ne peut être utilisée de manière fiable pour déterminer si des précautions supplémentaires sont nécessaires. Les paramètres qui influencent les niveaux réels d'exposition comprennent les caractéristiques de l'atelier, les autres sources de bruit, etc., c'est à dire le nombre de machines et des procédés de fabrication voisins. De plus, les niveaux d'exposition admissibles peuvent varier d'un pays à l'autre. Cependant, cette information permet à l'utilisateur de l'outil électroportatif de faire une meilleure évaluation des risques.



11. NIVEAU VIBRATIONS

Les données relatives aux vibrations transmises par cette outil électroportatif pendant le processus de travail dépendront du type de matériau utilisé et de l'utilisation. Pour cette raison, les données des mesures sont relatives.

L'exposition aux vibrations peut entraîner des conséquences graves pour la santé du travailleur. Une personne soumise quotidiennement à des vibrations de forte amplitude peut présenter à long terme, des troubles neurologiques et articulaires.

Ces valeurs doivent être prises en compte lors de l'évaluation du niveau d'exposition.

Une exposition régulière et fréquente à un outil de travail hautement vibrant expose les mains et les bras des travailleurs à des troubles chroniques connus sous le nom de « syndrome des vibrations ».

L'évaluation du niveau d'exposition est fondée sur le calcul de la valeur d'exposition journalière $A(8)$, normalisée à une période de référence de 8 heures.

À chaque fois qu'un employé est soumis à des vibrations de type $A(8)$ dépassant le niveau d'exposition journalière déclenchant l'action fixé à $2,5 \text{ m/s}^2$, l'employeur doit évaluer les risques de la tâche affectée à l'employé et mettre en œuvre des mesures de contrôle.

Valeurs d'exposition aux vibrations transmises au système main-bras :

- Valeur limite d'exposition journalière : $A(8) = 5 \text{ m/s}^2$.

- Valeur d'exposition journalière déclenchant l'action : $A(8) = 2,5 \text{ m/s}^2$.

- **Niveau moyen de vibrations main/bras :**
 $A(8) \leq 2,5 \text{ m/s}^2$ ($K = 1,5 \text{ m/s}^2$)

12. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Votre outil électroportatif contient de nombreux matériaux recyclables.

Ce logo indique que les outils électroportatifs usagés ne doivent pas être mélangés avec d'autres déchets.

Le recyclage des outils électroportatifs sera ainsi réalisé dans les meilleures conditions, conformément à la Directive Européenne DEEE 2012/19/UE sur les déchets d'équipement électriques et électroniques.

Adressez-vous à votre mairie ou à votre revendeur pour connaître les points de collecte des outils électroportatifs usagés les plus proches de votre domicile.

Nous vous remercions pour votre collaboration à la protection de l'environnement.



✓ Ne pas jeter les batteries avec les ordures ménagères.

Les batteries et leur emballage doivent être rapportés à un centre de recyclage respectueux de l'environnement.

Conformément à la directive 2006/66/CE, les batteries défectueuses ou usagées doivent être collectées séparément et être recyclées dans le respect de l'environnement.

13. GARANTIE

Dans le cas d'une prise sous garantie, celle-ci s'effectuera uniquement auprès d'un service après-vente agréé.

L'outil électroportatif est garanti 2 ans à compter de sa date d'achat par l'utilisateur. Ne sont pas concernés par la garantie les accessoires et les consommables.

La facture faisant office de bon de garantie est à conserver.

La garantie consiste uniquement à réparer ou remplacer gratuitement les pièces défectueuses ; après expertise du constructeur.

Pour toutes demandes de renseignements ou de pièces concernant l'outil électroportatif, toujours mentionner correctement les informations décrites sur la plaque signalétique.

La garantie exclut toute responsabilité pour les dommages occasionnés par l'utilisateur ou par un réparateur non agréé de la société SIDAMO.

La garantie ne couvre pas les dommages consécutifs, directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés aux personnes ou aux choses à la suite des pannes ou arrêts de l'outil électroportatif.

La garantie ne peut être accordée à la suite de :

- Une utilisation anormale.
- Une manœuvre erronée.
- Une modification électrique.
- Un défaut de transport, de manutention ou d'entretien.
- L'utilisation de pièces ou d'accessoires non d'origine.
- Des interventions effectuées par du personnel non agréé.
- L'absence de protection ou dispositif sécurisant l'opérateur.

Le non-respect des consignes précitées exclut votre outil électroportatif de notre garantie.

Les marchandises voyagent sous la responsabilité de l'acheteur à qui il appartient d'exercer tout recours à l'encontre du transporteur dans les formes et délais légaux.

14. DECLARATION DE CONFORMITE

DECLARATION **CE** DE CONFORMITE « ORIGINALE »

Le [Constructeur/Importateur] soussigné :

SIDAMO

Z.I. DES GAILLETROUS - 41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR

Déclare que l'outil électroportatif neuf ci-après :

- Désignation : VENTOUSE VIBRANTE
- Marque : **SIDAMO**
- Modèle : VV 130
- Référence : 21255080
- N° de série :

Est conforme aux exigences essentielles de sécurité qui lui sont applicables :

- Directive Machine 2006/42/CE
- Directive Compatibilité Electromagnétique 2014/30/UE
- Directive DEEE 2012/19/UE
- Directive RoHS-2 2011/65/UE
- REACH 1907/2006
- Directive Bruit 2003/10/CE
- Directive Vibrations 2002/44/CE

Fait à la Chaussée-Saint-Victor
Le



JÉRÔME GERMAIN
Directeur Général

Personne autorisée à constituer le dossier technique :

- M. GERMAIN - SIDAMO - Z.I. DES GAILLETROUS - 41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR

 <p>SIDAMO OUTILS & SERVICES TECHNIQUES</p> <p>Siège social - Livraison : Z.I. DES GAILLETROUS - 41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR Adresse postale : Z.I. DES GAILLETROUS - CS 53404 - 41034 BLOIS CEDEX Tél : 02 54 90 28 28 - Fax : 0 897 656 510 - Mail : sidamo@sidamo.com - www.sidamo.com Entreprise certifiée ISO 9001 - ISO 14001</p>	 <p>SERVICE UTILISATEUR Tél : 02 54 74 02 16</p>
<p>Dans le souci constant d'améliorer la qualité de ses produits, SIDAMO se réserve le droit d'en modifier les caractéristiques. Les informations, les photos, les vues éclatées et les schémas contenus dans ce document ne sont pas contractuels.</p>	